

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.187

Objet

LOYERS CENTRE MEDICO-SOCIAL
VILLA L'ETOILE ET CITE DES
RAPATRIÉS

DATE DE CONVOCATION

27 Novembre

DATE D'AFFICHAGE

27 Novembre

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

POUR 25

CONTRE

ABSENCES :

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE

14 DEC. 1981

ROCHEFORT-S/MER (Chs-M) (1980)

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le quatre décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents . MM. LIS, Melle FOUCHÉ, MM. FABER, BOUTET, BOUCHET,
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, Adjoint
MM. PAPEAU, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,
GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM. COLLE par M. le Maire
PELLETIER par M. DUFEIL
BOISARD par M. MAURELLET

Absents MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 21 novembre 1980, le Conseil
Municipal a fixé comme suit, à compter du 1er janvier 1981, le loyer
mensuel des immeubles communaux suivants :

• Centre Médico-social	
A.P.A.S.	998 F
Logement	309 F
• Villa L'Etoile	
M. DUBUC	385 F
• Cité des Rapatriés	
Loyement type F III (avec garage cellier)	178 F
Logement type F IV (avec garage cellier)	191 F

La Commission des finances, réunie le 6 novembre 1981,
a proposé d'actualiser ces loyers en les indexant proportionnellement
à l'écart existant entre l'indice national INSEE de la construction du
2ème trimestre 1980 égal à 587 et celui du 2ème trimestre 1981 dernier
indice connu, égal à 636.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

• Vu la proposition de la Commission des Finances en date du 6.11.81,

DECIDE :

• de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 1982, le montant des
loyers :

...

<u>1°) CENTRE MEDICO SOCIAL</u>		
• Association professionnelle d'Action Sociale (par mois)	998 F	1 078 F
• Logement (F3) par mois	309 F	334 F
<u>2°) VILLA L'ETOILE</u>		
• M. Francis DUBUC	385 F	416 F
<u>3°) RAPATRIES</u>		
• Logement type FIII (avec garage et cellier)	178 F	192 F
• Logement type FIV (avec garage et cellier)	191 F	206 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents:
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.
Pierre LIS.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

14. DEC. 1981

Délibération Exécutoire
Art. L121 31 du C. des Cnes